



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 55 publié le 8 juin 2015

Sommaire

Consultable : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Sommaire du recueil spécial n° 55 publié le 8 juin 2015

Centre hospitalier intercommunal Elbeuf - Louviers - Val de Reuil

Décision n° 2015-21/DG portant délégation de signature – Direction du Personnel et des Relations Sociales

Décision n° 2015-21/DG

BOCROCR

Portant délégation de signature

Direction du Personnel et des Relations Sociales

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 juin 2014 portant nomination de Madame Véronique HAMON, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil, au 1^{er} août 2014,

Vu l'arrêté Ministériel du 1^{er} septembre 1995 portant nomination de Monsieur Gérard SNYERS, Directeur adjoint,

Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,

Vu la décision n° 2014-78/DG du 2 janvier 2015 portant délégation de signature relative à la Direction du Personnel et des Relations Sociales,

Vu le Règlement Intérieur de l'Etablissement,

Décide

Article 1 : Dispositions générales

Sont de la compétence exclusive de la Directrice :

- les conventions de transactions conclues en application de l'article 2044 du Code civil
- les conventions de coopération avec les établissements de santé publics ou privés
- les conventions avec les organismes de tiers-payant
- les conventions et accords avec des organismes institutionnels
- la signature des contrats de pôle d'activité en application de l'article L 6146-1 du Code de la Santé Publique
- les réquisitions du comptable
- les créations de régies d'avances de recettes et de dépôts et les nominations de régisseurs
- les actes relatifs aux opérations immobilières résultant des dispositions de l'article L6143-7, 9° et 10°
- les décisions d'ester en justice
- les décisions relatives aux emprunts
- les décisions relatives aux dons et legs

Décision n° 2015-21/DG

Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 8 juin 2015
Délégation de signature – Direction du Personnel et des Relations Sociales

- les sanctions disciplinaires
- les décisions de recours à des collaborateurs occasionnels
- ainsi que tous autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Gérard SNYERS**, directeur adjoint chargé du Personnel et des Relations Sociales par intérim, à l'effet de signer :

- les correspondances courantes et documents relatifs à l'organisation générale du service
- les actes administratifs, certificats administratifs, documents et correspondances courants suivants, à l'exclusion de ceux relatifs aux cadres de direction, directeur des soins :
 1. les actes et documents relatifs à l'exercice du pouvoir de nomination et de gestion de la carrière des personnels non médicaux
 2. les contrats de travail des personnels non médicaux et les contrats de travail temporaire (intérim)
 3. les actes et documents relatifs à la Formation continue et la promotion professionnelle des personnels non médicaux
 4. les conventions de stage avec les établissements d'enseignement public et privé, supérieurs et secondaires, les écoles professionnelles, les écoles paramédicales, pour l'accueil des stagiaires en formation initiale ou continue, non assorties de clauses financières;
 5. les contrats d'apprentissage,
 6. les documents financiers permettant les remboursements auprès de l'ANFII,
 7. les courriers relevant de la gestion courante de la Direction du Personnel et des Relations sociales,
 8. les ordres de mission pour l'ensemble des personnels non médicaux
 9. les évaluations et notation de l'ensemble des agents relevant du titre IV du statut général de la Fonction Publique
 10. les actes et documents préparatoires aux sanctions disciplinaires et aux licenciements (les décisions portant sanction disciplinaires ou de licenciements prononcées à l'encontre des agents titulaires, stagiaires et contractuels sont exclues)
 11. les contrats d'allocation d'étude.
- les marchés publics en lien avec la Direction du Personnel et des Relations Sociales après présentation à la Directrice pour avis.

Sont exclues du champ de la délégation les signatures de courriers, actes, documents qui engagent un élément de la politique générale de l'établissement, ainsi que tous courriers à destination des élus et des autorités sanitaires et médico-sociales.

Article 3 :

Délégation est donnée à **Monsieur Gérard SNYERS** pour représenter l'établissement en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination dans les actions en justice relatives au personnel non-médical.

Décision n° 2015-21/DG

Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 8 juin 2015
Délégation de signature – Direction du Personnel et des Relations Sociales

Article 4 :

Délégation est donnée à **Madame Marie-Line RAYNAL**, attachée d'administration hospitalière en charge de la gestion du personnel non médical, et à **Madame Corinne CHOPART**, attachée d'administration hospitalière en charge de l'analyse de gestion, à l'effet de signer :

- les certificats administratifs,
- les décisions concernant la gestion du personnel non médical,
- les actes délégués au point 1,2,7,8 pour assurer la gestion courante des personnels relevant des sites de Louviers et de Martot, et en l'absence de **Monsieur Gérard SNYERS**, directeur du personnel et des relations sociales par intérim.

Article 5 :

Délégation est donnée à **Madame Marie-Andrée DUFLOS**, responsable formation, à l'effet de signer en l'absence de **Monsieur Gérard SNYERS**, directeur du personnel et des relations sociales par intérim,

- les actes et documents relatifs à la Formation continue et la promotion professionnelle des personnels non médicaux
- les conventions de stage avec les établissements d'enseignement public et privé, supérieurs et secondaires, les écoles professionnelles, les écoles paramédicales, pour l'accueil des stagiaires en formation initiale ou continue, non assorties de clauses financières,
- les documents financiers permettant les remboursements auprès de l'ANFH.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-Andrée DUFLOS**, responsable formation, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Line RAYNAL**, attachée d'administration hospitalière, et à **Madame Corinne CHOPART**, attachée d'administration, à l'effet de signer les documents cités dans l'article 5 de la présente décision.

Article 7 :

La présente décision prend effet à compter de sa signature.

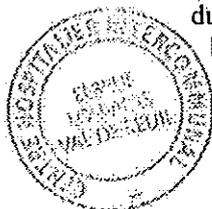
Article 8 :

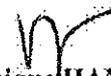
Cette décision sera transmise au Trésorier Principal de l'établissement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Saint-Aubin lès Elbeuf, le 8 juin 2015

La Directrice
du centre hospitalier intercommunal
Elbeuf - Louviers - Val de Reuil,




Véronique HAMON

SPECIMENS DE SIGNATURE

Gérard SNYERS



Corinne CHOPART



Marie-Andrée DUFLOS



Marie-Line RAYNAL



Décision transmise pour information à :
Madame la Trésorière Principale d'Elbeuf
L'intéressé(e)
Dossier carrière de l'agent
Dossier chronologique

Décision n° 2015-21/DG
Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 8 juin 2015
Délégation de signature – Direction du Personnel et des Relations Sociales